

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 30 JUIN 2025

À une séance extraordinaire du conseil de la Municipalité d'Adstock tenue le lundi 30 juin 2025 à 16h00 à l'édifice Bernardin-Hamann, sont présents aux délibérations : Monsieur le Maire Pascal Binet, mesdames les conseillères Luce Bouley et Hélène St-Cyr (présente par visioconférence) et messieurs les conseillers Sylvain Jacques, Michel Rhéaume et Jean Roy (présent par visioconférence), tous membres du conseil et formant quorum sous la présidence de Monsieur le Maire, Pascal Binet.

Conformément aux dispositions du Code municipal du Québec et au règlement 302-24, la participation des membres du conseil par moyen technologique est permise, et les membres présents par visioconférence sont réputés présents pour toutes les fins de la présente séance.

Le directeur général et greffier-trésorier assiste à la séance et agit à titre de secrétaire de l'assemblée. À l'ouverture de la séance, il est noté l'absence de la conseillère Marie-Claude Létourneau-Larose.

Le premier magistrat souhaite la bienvenue et déclare celle-ci ouverte.

- 1 **Adoption de l'ordre du jour;**
- 2 **Approbation du contenu de l'offre de départ de type « paravent » dans le cadre du processus formel de sollicitation d'investissements et de vente au dossier de la Cour supérieure 235-11-000011-253 : autorisation de signatures;**
- 3 **Dépôt d'une demande d'aide au Programme d'aide financière du Fonds de la sécurité routière (PAFFSR);**
- 4 **Achat d'un module informatique relié à la greffe : autorisation de dépense;**
- 5 **Période de questions;**
- 6 **Levée ou ajournement de la séance.**

25-06-226 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Sylvain Jacques,
Appuyé par le conseiller Michel Rhéaume,

Et résolu d'adopter l'ordre du jour tel que déposé.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

25-06-227 APPROBATION DU CONTENU DE L'OFFRE DE DÉPART DE TYPE « PARAVENT » DANS LE CADRE DU PROCESSUS FORMEL DE SOLLICITATION D'INVESTISSEMENTS ET DE VENTE AU DOSSIER DE LA COUR SUPÉRIEURE 235-11-000011-253 : AUTORISATION DE SIGNATURES

ATTENDU que la requête pour la mise en œuvre d'un processus de sollicitation d'investissement et de vente et créant une charge d'administration intentée en Cour supérieure au dossier 235-11-000011-253 demande à la Cour supérieure d'approuver un processus formel de sollicitation d'investissements et de vente (PSIV);

ATTENDU que dans le cadre de ce processus, les débitrices requérantes ont obtenu une offre de départ de type « paravent » qui pourrait servir comme offre plancher dans le cadre du PSIV;

ATTENDU que cette offre de départ contient certaines conditions de clôture qui concernent la Municipalité;

ATTENDU que ces conditions de clôture qui concernent la Municipalité seront offertes à tout autre acheteur potentiel qui souhaite soumettre une offre dans le processus du PSIV;

ATTENDU qu'il est dans l'intérêt de la Municipalité que le PSIV se déroule dans les plus brefs délais possibles;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Sylvain Jacques,
Appuyé par le conseiller Michel Rhéaume,

Et résolu ce qui suit :

- d'approuver l'offre et les conditions de clôture reproduites au courriel du 27 juin 2025 transmis par les procureurs de l'Acheteur potentiel aux procureurs de la Municipalité et des débitrices requérantes;
- d'offrir ces mêmes conditions de clôture à tout autre acheteur potentiel impliqué dans le cadre du PSIV mis en place au dossier de la Cour supérieure 235-11-000011-253;
- d'autoriser le maire et la direction générale à signer, pour et au nom de la Municipalité d'Adstock, ladite offre.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

25-06-228

DÉPÔT D'UNE DEMANDE D'AIDE AU PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE DU FONDS DE LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE (PAFFSR)

ATTENDU que le Programme d'aide financière du Fonds de la sécurité routière (PAFFSR) vise à soutenir financièrement les initiatives et les projets permettant d'améliorer la sécurité routière et ceux qui viennent en aide aux victimes de la route;

ATTENDU que les membres du conseil ont pris connaissance des modalités d'application du Programme d'aide financière du Fonds de la sécurité routière (PAFFSR);

ATTENDU que les membres du conseil s'engagent à respecter les modalités d'application du programme d'aide financière du Fonds de la sécurité routière (PAFFSR);

ATTENDU que la Municipalité d'Adstock doit respecter les lois et règlements en vigueur, et obtenir les autorisations requises avant l'exécution du projet;

ATTENDU que le projet mentionné précédemment, et déposé relativement à ce programme, est estimé à 25 000 \$, taxes comprises, et que l'aide financière demandée au Ministère est de 20 000 \$;

ATTENDU que la Municipalité doit autoriser le dépôt de la demande d'aide financière, confirmer sa contribution financière au projet et autoriser un(e) de ses représentant(e)s à signer cette demande;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Luce Bouley,
Appuyé par le conseiller Jean Roy,

Et résolu ce qui suit :

- d'autoriser la présentation d'une demande d'aide financière;
- de confirmer avoir lu et compris les modalités d'application du programme, et confirmer son engagement à faire réaliser le projet admissible selon les modalités en vigueur, reconnaissant qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée;

- d'autoriser la direction générale à signer tout document ou entente incluant la convention d'aide financière, si applicable, à cet effet avec la ministre des Transports et de la Mobilité durable.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

25-06-229 ACHAT D'UN MODULE INFORMATIQUE RELIÉ À LA GREFFE : AUTORISATION DE DÉPENSE

ATTENDU la possibilité d'optimiser les manipulations reliées à la gestion de la greffe et aux diverses commissions et comité municipaux;

ATTENDU l'offre de services de l'entreprise id side pour son logiciel id.concerto en date du 26 juin 2025;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Jean Roy,
Appuyé par la conseillère Hélène St-Cyr,

Et résolu ce qui suit :

- d'autoriser l'achat du logiciel id.concerto au montant de 3 409 \$, taxes en sus;
- d'autoriser la direction générale à signer une entente de 3 ans, au coût annuel de 5 032 \$, taxes en sus.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions a été réservée pour le public. Seules les questions demandant des délibérations seront retenues aux fins du procès-verbal.

25-06-230 LEVÉE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE

Il est proposé par la conseillère Luce Bouley,
Appuyé par le conseiller Michel Rhéaume,

Et résolu de lever la séance à 16h20.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

Au sens de l'article 142(2) du Code municipal, en apposant sa signature au bas du présent procès-verbal, monsieur le maire reconnaît avoir signé toute et chacune des résolutions y apparaissant.

Le maire,

Le directeur général et greffier-
trésorier,

Pascal Binet

Jérôme Grondin